

Anne-Marie Braud

Ce qui s'éclaire de l'éclair¹

Cette ombre épaisse à recouvrir ce raccord dont ici je m'occupe, celui où le psychanalysant passe au psychanalyste, voilà ce que notre École peut s'employer à dissiper².

Lors des premières rencontres du collège de la passe, après quelques interrogations autour du thème de l'enseignement pour l'année nous nous sommes arrêtés au titre suivant : *s'autoriser*. Si enseigner au titre du collège est déjà une vraie question, que peut recouvrir ce *s'autoriser* ainsi présenté comme verbe à l'infinitif sans ponctuation de suspension ? N'avons-nous pas opéré une certaine transgression de l'énoncé de Lacan en faisant chuter l'origine et le lieu de l'acte de cette autorisation ?

Dans la version écrite de la « Proposition du 9 octobre 1967 », Lacan pose le principe : « le psychanalyste ne s'autorise que de lui-même » ; en 1974 il prolonge cet énoncé : « et de quelques autres »³.

Ce titre, sans doute à notre insu, mais cela s'éclaire progressivement par notre travail dans le collège, vient *revêtir* chaque un, chaque analyste du collège d'une autorisation et d'une certaine autorité. La signification de ce terme *s'autoriser* est fournie par le dictionnaire étymologique de Bloch et Wartburg : autoriser est un dérivé du latin *auctor*, l'auteur, le créateur, le garant. Sans doute avons-nous besoin d'une certaine autorisation pour (sou)tenir l'expérience en cours, voire oser la poursuivre.

¹ Ce texte a été présenté au cours de la journée d'étude du Collège de la passe, à Nîmes, le 9 juin 2001.

² J. Lacan, « Proposition du 9 octobre 1967 », *Analytica*, vol. 8, supplément à *Ornicar ?*, n° 13, 1978 et « Proposition du 9 octobre 1967 sur le psychanalyste de l'École », *Scilicet*, n° 1, Paris, Seuil, 1968.

³ J. Lacan, séminaire *Les non-dupes errent*, séance du 9 avril 1974, inédit.

De quelle expérience s'agit-il ? Je la rappelle brièvement.

En mai 2000, l'École de psychanalyse Sigmund Freud et l'Association pour une école de la psychanalyse ont engagé pour deux ans une mise en commun du dispositif de passe adopté il y a six ans au fondement de l'E.P.S.F.⁴ : « ce nouage inédit de deux associations par le dispositif de passe va à l'encontre de la logique de scission, récurrente dans le mouvement psychanalytique. »⁵ Nous devons prêter une attention rigoureuse aux enjeux de cette extension ; la question n'est pas seulement une mise en place de dispositions pratiques ou une question politique, mais cette question constitue un acte, « c'est-à-dire un geste engageant pour chacun son rapport à la vérité dans l'analyse, et, par l'acte de chacun, le rapport de l'École, dans son ensemble à cette vérité »⁶.

Je pose l'hypothèse que *le dispositif de la passe, à entendre comme dispositif de formation, est la clé de voûte de ce qui peut faire école*. De la passe, l'école trouve la racine de son existence, même si sa consistance provient des liens de travail que tissent les membres entre eux ou avec des non membres. Le dispositif requiert pour fonctionner une communauté d'expérience, et en assure rétroactivement le fondement.

Dans le déroulement de ce travail, à partir du principe énoncé par Lacan, je tenterai de démontrer *comment dans le dispositif la nomination anticipe un nouveau mode d'accession à une garantie collective* ; le dispositif est en effet supposé nouer autrement la psychanalyse en intension et la psychanalyse en extension.

L'éclair dans la passe, ... l'analyste ne s'autorise que de lui-même.

Les analystes désignés au collège de la passe par les derniers A E. nommés ont la charge de faire fonctionner la procédure. Ils se retrouvent devant ce constat difficile à manier « que ce qui est supposé enseignant c'est l'expérience de la passe telle que le dispositif peut la saisir »⁷. Cette expérience de la passe nous confronte d'emblée à l'intransmissible de la psychanalyse. Pour prendre à la lettre le « se laisser enseigner », il est

⁴ Il est possible de se reporter au règlement modifié le 13 mai 2000 à l'E.P.S.F. sur la base de cet accord dans les *Carnets de l'E.P.S.F.*, n° 30, mai-juin 2000.

⁵ A. Tardits, « Quelques coordonnées d'un choix institutionnel », *Carnets de l'E.P.S.F.*, n° 30, p. 7.

⁶ J. Le Brun, « Enjeux de l'extension », *Carnets de l'E.P.S.F.*, n° 30, p. 14.

⁷ A. Tardits, « À propos de théorie », *Carnets de l'E.P.S.F.*, n° 4, p. 10.

nécessaire de s'autoriser à un forçage de cette limite et penser ce qui enseigne et non ce qui s'enseigne. Si l'expérience, celle de la cure, celle de la passe, enseigne, ce terme porte avec lui un poids d'intuition et une référence implicite à la « présence » d'un sujet de l'expérience. Lacan a constamment soutenu l'expérience en lui accordant des fonctions décisives : elle révèle, montre, avertit, établit ; elle démontre et elle prouve⁸.

Nous posons que l'expérience enseigne ce que nous ne savons pas encore, mais qu'elle permet aussi de confirmer ce que nous savons. Lacan comme Freud reconnaît à l'expérience le pouvoir de contester la théorie et d'imposer des concepts. L'expérience permet d'acquérir des convictions en éprouvant dans notre corps et dans notre esprit ce que la psychanalyse affirme et qui nous fait peu d'impression lors d'un enseignement théorique de doctrine⁹.

Comme l'expérience de la cure, l'expérience permise par le dispositif de la passe se soutient d'une doctrine. Lacan engage l'expérience de la passe en prenant appui sur une théorie préalable du sujet supposé savoir et de son destin dans la cure, de la logique du fantasme et d'une logique de l'acte. Sa « Proposition du 9 octobre 1967 » précède d'un mois son séminaire *l'Acte psychanalytique* et fait suite au séminaire *la Logique du fantasme*. Dans le temps où il découvre et articule des repères structuraux de la fin de l'analyse où se décide ce passage de l'analysant à l'analyste, ce passage qu'il nomme *passe*, Lacan énonce ce principe théorique et institutionnel : *l'analyste ne s'autorise que de lui-même*. Il produit le dispositif pour en rendre compte.

Il s'agit pour le passant d'appréhender par quelle voie ça se décide ; l'expérience analytique implique la conquête d'un savoir, savoir qui est là avant que nous le sachions, à savoir l'inconscient : le sujet ne l'a pas appris, ça s'est à lui dévoilé. Le passant commet l'acte, ça se décide, ça

⁸ Au temps de l'E.F.P., « le goût de la théorie n'excluait pas celui de l'expérience » écrit C. Millot. Elle précise que dans cette expérience psychanalytique, on s'y lançait à fonds perdu, misant tout pour voir jusqu'où ça irait, à quel point de butée ou à quelle imprévisible ouverture. On était alors loin de la psychothérapie. Elle ajoute que ce pari, c'était le transfert, amour pas si courant que ça ; il nous conduisait à nous faire partenaire de l'Autre, les failles de cet Autre étaient l'objet de la logique lacanienne. *Le Monde*, 13 avril 2001.

⁹ Cf. S. Freud, *La question de l'analyse profane*, Paris, Gallimard, 1985, p. 52.

sépare et ça fait choir. Lacan parle d'un moment de vertige en se référant à *l'éclair* d'Héraclite, mais aussi d'un moment de détermination, de décision. Cette référence à l'éclair apparaît dans le contexte d'un débat sur la passe à Montpellier¹⁰. Six années après la Proposition, Lacan rappelle que l'expérience de la passe est une expérience en cours, il a marqué sa proposition d'une certaine prudence, il l'a faite dans le but d'isoler ce qu'il en est du discours analytique.

Si l'analyste fonctionne dans l'analyse comme représentant de l'objet *a*, Lacan se demande pourquoi dans le moment de passe, quelqu'un prend ce risque fou de devenir cet objet. Il attend des témoignages, précisant que jusqu'à présent ne peuvent venir que des témoignages de perplexité et d'embarras, mais il est sûr que pour certains passants cette expérience, ils ne pourront jamais l'oublier.

À la suite de cette assertion, il emprunte à une personne qu'il a entendue dans la salle cette remarque : « la passe c'est quelque chose comme *l'éclair* ». La passe, comme peut le faire un éclair qui apporte soudain un tout autre éclairage dans un paysage, met en relief pour celui qui s'y offre une certaine partie d'ombres de son analyse. Dans ce moment, Lacan est dans la lecture des fragments d'Héraclite recueillis et traduits par Diels. Il introduit cette chose qui concerne le passant par la traduction d'une citation d'Héraclite : « les *tous*, c'est l'éclair qui les régit. » Lacan poursuit : « ce dont on s'aperçoit, c'est que l'éclair les fait peut-être bien faire une petite poussée vers l'univers, mais que ce que l'éclair assurément démontre, c'est qu'il n'y en a pas. » Ce qui s'illumine par l'éclair et qui reste inoubliable pour le passant, c'est le mode singulier par lequel pour chacun se manifeste cette absence d'univers ; ça éclaire la possibilité de compter les *tous*, les psychanalystes, *un par un*.

Si c'est bien dans cet éclair que quelque chose peut être aperçu de cette expérience qui concerne le passant, cela n'est pas sans effet sur d'autres analystes, notamment ceux qui entendent les passeurs. Nous pouvons soutenir que c'est une expérience bouleversante pour certains ; ce n'est pas *Leclair* qui me démentira, précise Lacan à Montpellier !

Avec cette expérience, Lacan met en jeu une conception de la formation qui n'est pas une formation professionnelle, c'est pourquoi il n'a jamais parlé de formation psychanalytique mais de formation du psychanalyste, et à celle-ci il vouait son enseignement.

¹⁰ J. Lacan, *Lettres de l'E.F.P.*, n° 15, novembre 1973, p. 193.

L'analyste ne s'autorise que de lui-même cela va de soi,...ce à quoi il a à veiller, c'est qu'à s'autoriser de lui-même, il n'y ait que de l'analyste. Car ma thèse, inaugurante de rompre avec la pratique par quoi de prétendues Sociétés font de l'analyse une agrégation, n'implique pas pour autant que n'importe qui soit analyste. En ce qu'elle énonce, c'est de l'analyste qu'il s'agit. Elle suppose qu'il y en ait¹¹.

S'autoriser n'est pas s'auto-ri(tuali)ser.

Ce principe s'oppose donc à l'idée que la psychanalyse peut se pratiquer d'une autorisation qui viendrait à la suite d'un cursus effectué dans différents instituts de formation. La mise en place de l'E.F.P. en 1964 est une réponse, un refuge contre le malaise dans la psychanalyse que Lacan noue à une méconnaissance concernant la formation des analystes. Même s'il a soutenu une expérience d'enseignement de la psychanalyse à l'université de Vincennes, essentiel en raison de ce que la psychanalyse apporte à la culture, cela ne saurait constituer le mode de transmission qui convient à notre formation.

En tirant les conséquences de la conception de l'analyse profane énoncée par Freud, ce principe s'oppose à une autorisation formulée par un tiers faisant autorité. Si les enseignements peuvent fournir des matériaux, le savoir, l'analyste doit l'élaborer par *bouts, en saisir les éclats, le construire, l'inventer* : « une nécessité interne pousse l'analyste au savoir quand une question théorique, pratique, clinique fait résonner en lui quelque chose qui lui est propre et qui tient à l'expérience qu'il a faite dans sa propre cure de la défaillance du savoir. »¹² Ce principe « l'analyste ne s'autorise que de lui-même » a prêté à équivoque, pourtant le malentendu est radical et simple ; entendu comme « un s'autoriser de soi-même », le principe s'énoncerait à la première personne : « je m'autorise de moi-même » (nous nous autorisons de nous-mêmes). La reconnaissance équivaudrait alors à un : « Tu t'autorises de toi-même. » Le principe, qui concerne l'*absenté* du sujet, contredit rigoureusement ces formulations en miroir, il ne peut se dire qu'à la troisième personne¹³. Pas plus qu'il ne peut s'autoriser d'un tiers supposé savoir ce qu'est un analyste, l'analyste ne s'autorise du sujet, ça n'est pas le sujet qui ne s'autorise analyste que de lui-même. Dans la « Note sur le choix des passeurs », le 8 mai 1974, Lacan éclaire ce quelque chose, qui s'effectue ou pas à la place évidée du sujet

¹¹ J. Lacan dans sa « Lettre aux Italiens » en avril 1974.

¹² B. Lemérier, « Sur la formation des analystes », *Carnets de l'E.P.S.F.*, n° 33, p. 46.

¹³ A. Tardits, *Les formations du psychanalyste*, Ramonville Sainte Agne, Érès, 2000, p.193.

supposé savoir : du savoir que le sujet a construit avec son inconscient, avec le savoir qu'il a trouvé, « crû dans son propre ». Le 15 février 1977, il précise qu'il n'a envisagé la passe que d'une façon tâtonnante, « comme quelque chose qui ne veut rien dire que se reconnaître entre soir, si je puis m'exprimer ainsi, à condition que nous y insérions un a-v après la première lettre, se reconnaître entre s-av-oir »¹⁴. « Se » dont s'autorise l'analyste reste disjoint du sujet, même si le sujet a à en répondre, à en témoigner. *Se reconnaître entre s-av-oir* serait autre chose que se reconnaître, dans une réciprocité, entre sujets de l'inconscient. *Se* n'est pas du « moi », ni du « moi je », pas même du sujet. Nous pourrions formuler que des bouts de savoir sans sujet s'éclairent, *se* reconnaissent, c'est reconnaître *se* dont s'autorise l'analyste, ce « lui-même » que le sujet ne peut faire sien ni partager.

Si l'analyste ne s'autorise que de lui-même, ça ne veut pas dire pour autant qu'il soit seul à le décider. En établissant un lien avec l'écriture des quanteurs de la sexuation¹⁵, Lacan précise dans la séance du 9 avril 1974 : « l'être sexué ne s'autorise que de lui-même... et de quelques autres [...] c'est ça qui équilibre mon dire que l'analyste ne s'autorise que lui-même. Ça ne veut pas dire pour autant qu'il soit seul à le décider ». C'est le choix d'un sujet de se situer côté homme ou côté femme par rapport au phallus, signifiant de la castration. La position sexuée du sujet n'est pas déterminée par la sexualité manifeste et agie, mais par la parole qu'il prend en tant que cette parole supplée au manque de rapport sexuel. Le choix du sujet, et non pas la moitié du hasard, distribue chez lui la part homme et la part femme ; plus encore, ce sera, comme l'analyste, du fait de l'autorisation du lui-même qu'il sera sexué. S'interrogeant sur le « s'autoriser de lui-même » et sur « le choix d'être analyste », Lacan dans cette même séance précise que si l'écriture du discours de l'analyste permet de soutenir qu'il y a *du* psychanalyste, ça ne peut vouloir dire qu'il y a *un* psychanalyste. Dans la « Lettre aux Italiens », il pose que « c'est du pas-tout que relève l'analyste ». Il situe l'analyste du côté pas-tout, c'est-à-dire à la fois du côté déterminé par l' *impossible*, qui est ce qui ne cesse pas de ne pas s'écrire (la Femme n'existe pas, l'Analyste n'existe pas) et par le *contingent*, ce qui cesse de ne pas s'écrire (*pas-tout* être parlant peut

¹⁴ J. Lacan, séminaire, *L'insu que sait de l'une bévue s'aile à mourre*, inédit.

¹⁵ Cf. J. Lacan, *Le Séminaire, Livre XX, Encore*, Paris, Seuil, séance du 13 mars 1973, et le séminaire *Les non-dupes errent*, séance du 11 juin 1974, inédit.

s'autoriser)¹⁶. Parfois cela cesse de ne pas s'écrire, de là relève la rencontre, rencontre de l'ordre de la contingence qui peut se produire ou pas. Il propose de brancher l'écriture du discours de l'analyste sur les formules quantiques : « ça serait en donner ce développement qui ferait dans une école, la mienne, pourquoi pas, avec un peu de chance, que dans une école s'articulerait cette fonction dont le choix de l'analyste, ne peut que dépendre. Car tout en ne s'autorisant que de lui-même, il ne peut par là que s'autoriser d'autres aussi. Je m'en réduis à ce minimum parce que, précisément, j'attends que quelque chose s'invente, s'invente du groupe sans regliser dans la vieille ornière, celle dont il résulte qu'en raison de vieilles habitudes contre lesquelles après tout on est si peu prémuni que ce sont elles qui font la base du discours dit universitaire, qu'on est *nommé-à*, à un titre. » Nous pouvons supposer qu'il attendait que la passe puisse éclairer cette écriture de la fonction analytique, « non pas de la fonction phallique des quanteurs de la sexuation, mais d'une fonction qu'il s'agirait de nommer dont dépendrait *le choix d'être psychanalyste*, écriture dans laquelle le (a) du discours analytique, soit la position de l'analyste dans le discours, viendrait à la place de l'X des quanteurs de la sexuation »¹⁷.

L'écriture de cette fonction aurait permis de donner à la communauté des A.E. son support littéral, la position des A.E. se donnant à lire dans l'écriture d'une formule quantique faisant savoir de la communauté qu'ils forment. « Le manque de cette écriture ne nous permet pas de fonder une école sur une communauté dont notre savoir ne peut répondre. »¹⁸ Je propose de lire le manque, le défaut de cette écriture comme sans doute un échec réussi, ou encore comme des effets qui sont peut-être des dégâts, mais chacun sait, dit Lacan en 1973, que tels que nous sommes foutus, nous autres de l'espèce humaine, les dégâts c'est ce qui peut nous arriver de mieux. Il est possible d'entrevoir là *un éclair* sur les zones d'ombre qui entourent l'échec de la passe dont a parlé Lacan, mais aussi un éclairage sur l'intransmissibilité de la psychanalyse. Si ce trou dans le savoir nous interdit d'énoncer un « *le psychanalyste* », il nous interdit d'énoncer une « l'École ». Il y a *du psychanalyste*, et il y a *de l'école* repérables simplement à leurs effets. Lorsque l'arbre du savoir ne

¹⁶ F. Samson, « Deuxième voix, d'une lecture de la Lettre aux Italiens », *Dimensions freudiennes*, colloque 10-11 octobre 1992, *Actualité des Dimensions freudiennes*, p. 160.

¹⁷ B. Lemérier, « À propos de l'École », *Cahiers de l'A.P.E.P.*, n° 4, juin 2000

¹⁸ *Ibidem.*

cache plus la forêt des positions subjectives, par la voie de la psychanalyse, le sujet s'éprouve face au savoir, il peut s'accorder avec quelques autres parce qu'il se prête à être dépendant de l'objet de la psychanalyse.

Garantie collective...École ?

La nomination A.E. met en jeu un nouveau mode d'accession à une garantie collective : le dispositif est supposé fonder un nouage inédit à partir de l'expérience psychanalytique prise en intension avec la racine de l'expérience du champ de la psychanalyse posé en son extension, seule base possible à motiver une École précise Lacan dans sa « Proposition » orale.

Si nous soutenons, dans nos pratiques institutionnelles, que *l'analyste ne s'autorise que de lui-même et de quelques autres*, si l'École instaure entre ses membres une communauté d'expérience dont le cœur est donné par l'expérience des praticiens, le dispositif de la cure, le dispositif de la passe, ces dispositifs de travail et de formation interrogent chacun. Chaque analyste est interpellé d'une certaine façon dans son rapport au savoir, à la communauté, au public lorsque nous soutenons la relève de la « Proposition » de Lacan sur *le psychanalyste de l'école*. L'expérience de la passe ne concerne pas seulement le singulier, elle concerne le collectif par la voie de l'École, elle vient éclairer et tenir un certain mode d'accession à une garantie collective. Comment ? Tout d'abord par la reprise d'une seconde formation d'école, *le cartel*, dont la structure ne s'oppose pas aux effets de sujet.

Que met en jeu le cartel ?

Le cartel met en jeu de l'altérité ; les temporalités du rapport au savoir y sont hétérogènes, elles dépendent des moments et des pratiques où chacun se trouve ; les formations antérieures, le rapport qu'elles déterminent au travail de la culture et parfois les pratiques elles-mêmes sont hétérogènes. Dans le cartel, le public restreint se compose de quatre plus un. Identifier dans une personne quelconque, mais réelle, la fonction du *Plus un* tente de maintenir pour chacun la question du mode d'identification dans le collectif. Lacan l'a formulé ainsi : s'il faut s'identifier au groupe, à quel point du groupe peut-on s'identifier pour ne pas faire foule ? Le *Plus un*, s'il est là comme représentant une place vide, celle du manque à savoir, peut permettre à chacun de situer le savoir en jeu à la place où il opère dans le discours de l'analyste, place de la vérité. Dans notre règlement actuel du dispositif de la passe, nous n'avons pas repris le

terme de jury, mais celui de cartel. Le cartel se dissout après chaque passe et permet de tisser des liens de travail entre les membres de l'École ou avec des membres extérieurs (le plus-un peut être choisi à l'extérieur des deux associations concernées).

Si la question de la nomination fait occasion de cartel, ce qui cause chacun dans son rapport à la psychanalyse reste singulier. Le mode sur lequel il s'autorise le concerne au plus près. Cette hétérogénéité contribue à rouvrir pour chacun le champ de l'inconscient, qui par nature se ferme, et à ordonner la construction d'un savoir. Nous suivons A. Tardits, comme nous le posions dans notre hypothèse initiale, lorsqu'elle écrit que le cartel « participe de cette voie de la formation, voie qui s'en trouve *éclairée* par le témoignage du passant »¹⁹. La voie privilégiée du témoignage et de la parole est homogène au dispositif de la cure, à sa dimension de vérité, de subjectivité. La modalité non directe du témoignage, dont la fonction *porteur* réduit le caractère personnel (ni voix, ni regard, ni corps du passant), se tient au plus près du mouvement par lequel l'analyste a défait sa collusion avec la vérité, au plus près de ce joint entre vérité et savoir où peut advenir un savoir inédit. Ce témoignage est confié aux porteurs encore liés au dénouement de leur expérience personnelle de transmettre la lettre dont se supporte ce désir. Il leur est confié de faire entendre dans *l'écart* entre les énoncés de la théorie et le juste style du témoignage, ce qui dans ces énoncés peut être préservé de l'énonciation.

Le cartel a la responsabilité de tenter de serrer, d'articuler ce quelque chose dont s'autorise l'analyste. Mais comment pouvons-nous sérieusement prétendre pouvoir en savoir quoi que ce soit si ce quelque chose, nous nous interdisons de *le reconnaître*, c'est-à-dire de *le nommer* ? L'enjeu de la nomination n'est pas de l'ordre du nommer à ; quelqu'un n'est pas nommé à un titre pour une certaine durée ; ce n'est ni la personne ni non plus le sujet qui est nommé A.E., c'est *de l'analyste*, même si le sujet aura ensuite à faire avec les effets de cette nomination. La passe type n'existe pas, chaque passe est singulière, chaque passant qui commet l'acte vient prendre le risque de dire « c'est ça », de le nommer. Il remet en scène dans le dispositif, en le faisant reconnaître par d'autres, son « oui éprouvé », le principe que l'analyste ne s'autorise que de lui-même. Il tente d'élaborer les coordonnées du moment qui dans son analyse a décidé de son devenir analyste. Le dispositif de la passe confronte les analystes à la nécessité de serrer au plus près ce qui est « tout à fait ça » en ayant à

¹⁹ A. Tardits, *Les formations du psychanalyste*, op. cit. p. 209.

reconnaître si cet objet, objet *a*, cause le désir de l'analyste. C'est une question énorme ; malgré le travail collectif au sein du cartel, chacun est seul pour y répondre. Cette réponse n'est pas une interprétation, c'est *oui* ou c'est *non*. Cette réponse est mince ; aucun savoir théorique, aucune connaissance clinique ne suffit à la donner, c'est d'un ailleurs que chacun devra la chercher. Le « se » dont s'autorise le passant comme nous l'avons évoqué, devra *se rencontrer, se reconnaître ou pas*. C'est dans cette même voie que j'avais soutenu dans un texte précédent²⁰ que le passant initie le « oui » ; le risque qu'il prend de dire « c'est ça » vient s'éclairer de la façon dont il pose la rencontre du côté de la contingence, ce qui cesse de ne pas s'écrire, du pas-tout dont relève l'analyste. Chaque analyste du cartel dans cette rencontre qui relève de la contingence s'engage devant ses collègues dans la réponse qu'il donne. La réponse autorise ou pas le passant non pas comme analyste, mais comme Analyste de l'École, A.E. Chaque analyste du cartel y engage son rapport à la psychanalyse, il en sera marqué. Dans le cas d'une nomination, il y a reconnaissance de quelque chose que les membres du cartel pouvaient ne pas connaître, une autre façon de parler de cette reconnaissance, des effets de savoir, c'est parler « des effets qui portent pour chaque habitant du cartel sur leur savoir inconscient ; il s'est produit quelque chose qui ressemble à une rencontre »²¹. Par la rigueur de la nomination, dans cette réponse, chaque membre engage le devenir de l'École. « L'A.E. est invité à devenir responsable du progrès de l'École, devenir psychanalyste de son expérience même. »²²

Les effets de déliaison de ce *reconnaître* un peu particulier ont déjà été repérés. Notre dispositif de passe où le cartel se dissout après sa réponse au passant, ne donne pas beaucoup de confort pour parer à ces effets. Une façon d'y parer est d'accepter qu'il faille du temps pour élaborer ce bout de savoir. Il faut du temps et quelque désir de savoir, sachant que la passe touche le réel même de la psychanalyse, le réel de cette chose intransmissible. Si la passe c'est quelque chose comme *l'éclair*, parler de ce temps de la passe est une tâche difficile. Lacan dans la première version de la Proposition précise : « On entre là, dans ce qu'il faut bien appeler un au-delà de la psychanalyse, dans la véritable garde où

²⁰ A.-M. Braud, « L'insupportable », *Carnets de l'E.P.S.F.*, n° 31, septembre-octobre 2000, p.106.

²¹ J.-G. Godin, « Éclats de savoir », *Carnets de l'E.P.S.F.*, n° 10, mai-juin 1996, p. 21.

²² *Revue Scilicet*, n° 1, p. 14.

succombe présentement toute énonciation rigoureuse sur ce qui s'y passe. » La difficulté à en parler, l'attente à laquelle nous restons suspendus peut sans doute tenir « ...à l'extraordinaire complexité des remaniements et transformations touchant toutes les instances de la structure et les partenaires qui y sont pris, destitutions, pertes, chutes, désêtre et restitutions qui opèrent au cours de cette passe pour aboutir à une séparation »²³.

Ne pas méconnaître le réel de l'expérience, tenter d'y accéder, tant pour l'analyste que pour le groupe, pourrait orienter, éclairer la pratique des cures et peut-être celle de l'institution. Le dispositif de la passe peut y contribuer, tant pour l'analyste que pour l'École. Pour le passant, il permet qu'advienne l'après-coup de ce moment où l'expérience de la cure est poussée au point qui en figure la finitude pour en permettre l'après-coup, il peut aussi lui donner chance d'entendre que sa vérité n'est pas advenue. Pour le groupe, qui se soutient de cette méconnaissance du réel de l'expérience, la procédure de la passe peut peut-être lui permettre d'y accéder un tant soit peu, orienter les « quelques autres » sur une autre voie, sur un autre mode de constituer le collectif. « Le psychanalyste ne s'autorise que de lui-même et de quelques autres » vient éclairer le « s'autoriser » de *l'expérience en cours* en démontrant que n'importe quel moyen d'instituer, de fabriquer un lien collectif ne convient pas à la psychanalyse. Ceci est révélé par une dimension de l'expérience de la passe qui est peu évoquée, que je souhaite aborder maintenant.

L'expérience de la passe révèle comment l'institution analytique, son fonctionnement, ses idéaux, ses crises et les liens de transfert ont des incidences sur le groupe et mettent en *impasse* parfois la conduite des cures, empêchent que se construise le savoir de la structure qui peut opérer dans l'acte analytique. Il n'y a de garantie que de l'acte analytique. « Si le dispositif requiert pour fonctionner une communauté d'expérience, il est le seul à pouvoir en assurer rétroactivement le fondement. »²⁴ Cette communauté d'expérience garantit la désignation des passeurs, chaque analyste appartenant à l'une des deux associations peut désigner un passeur après en avoir préalablement parlé à un analyste qu'il choisit dans le

²³ M.-C. Boons, « Quelques considérations partielles à propos du moment de la passe dans la cure », *Carnets de l'E.P.S.F.*, n° 17, mars 1998, p. 9.

²⁴ A. Tardits, « Communauté d'expérience, communauté de savoir », *Essaim*, n° 1, p. 93.

collège. Dans le dispositif peut se fonder *un nouveau mode d'accession à une garantie collective*, l'anticipation de cette garantie opère déjà dans la rigueur de la désignation.

L'E.P.S.F. est née d'une réflexion collective autour de ces différentes questions : chose freudienne et institution, cure, groupe, École²⁵. Elle est une invention en réponse à ces questions qui s'inscrivent aussi dans un champ plus large, comme maintenant *l'expérience de l'extension du collège* à d'autres associations. L'expérience de dispositif de la passe en commun E.P.S.F.-A.P.E.P. questionne en retour la création de l'École, de l'E.P.S.F., ses principes, son fonctionnement. « Il n'y a pas à s'étonner de ces effets de subversion que porte la passe, et il n'y a pas non plus à s'étonner que des enjeux sur la passe questionnent en retour le fondement de l'École. »²⁶ La mise en œuvre d'un dispositif de passe implique de répondre à des questions qui se situent dans un certain joint entre l'analytique et le politique.

Si nous soutenons que l'analyste ne s'autorise pas de quelques uns, c'est-à-dire des quelques personnes identifiées à l'avance par l'institution comme faisant autorité, si nous soutenons que *l'analyste ne s'autorise que de lui-même*, nous devons alors traiter la question de l'autorité avec le plus grand soin, à partir de ce point qu'il nous faut tenir fermement. Ce « lui-même » qui fait autorité est détaché, séparé de toute implication de la personne, ce qui est également vrai des quelques autres dont il s'autorise aussi. Il s'agit de permettre, pour les membres d'une école, que l'autorité d'un dire ne soit pas attachée à la personne qui le profère, il s'agit de permettre l'élaboration de savoir propre à chacun avec ce que cela implique d'errance et de vacillation ; cela relève de ce que Lacan désignait comme un certain style de vie²⁷. Ceci réclame que chacun se soit départi de l'idée du « chacun son style » ; il s'agit dans ce fonctionnement institutionnel de ne pas démentir un certain type de lien social²⁸, localisé dans une école, où chacun se trouve avec d'autres dépendre d'un objet au regard duquel il ne

²⁵ Cf. « L'École, une nécessité pour la psychanalyse ? », Dimensions freudiennes, documents de travail, 4 et 5 décembre 1993.

²⁶ J. François, « Quelques autres... », *Carnets de l'E.P.S.F.*, n° 30, mai-juin 2000, p.15.

²⁷ Cf. B. Lemérier, « Sur la formation des analystes », *Che vuoi ?*, n° 15, l'Harmattan, p. 187.

²⁸ À ce propos, cf. E. Porge, « Le lien social chez Lacan », *Évolution Psychiatrique* 2001, Editions scientifiques et médicales Elsevier SAS, pp. 250-262.

peut faire mieux que d'en dire les effets. Pour ce dire, l'école est alors un creuset, École pouvant être le nom de liens modifiés entre analystes.

L'E.P.S.F., par la prise en compte du réel en jeu dans la passe et de la figure qui vient ordinairement l'occulter, celle du sujet supposé savoir, a été amenée à distinguer dans son fonctionnement institutionnel ce qui relève de l'associatif, de l'école, du pouvoir, de l'autorité. Au niveau associatif, l'administration de l'association est le lieu où s'exerce un pouvoir réel (budget, publications, organisation de journées d'études). Le lieu où la question de l'école est interrogée, où la question de la formation est l'enjeu d'un travail collectif, c'est le collège de la passe ; sa place questionne ce qui représente l'autorité pour l'école. La constitution du collège a été confiée par l'école aux derniers A.E. nommés. En consentant à ce semblant de garantie à partir de leur expérience dans la passe, ils se prêtent à être pris dans une fiction qui n'est pas destinée à faire autorité mais à la représenter. L'exercice de cette charge peut représenter ce qui fait autorité au regard de l'école si le *lui-même* dont s'autorise l'analyste est structurellement différent d'un quelconque *soi-même* renvoyant à la personne. C'est du réel reconnu et nommé par la procédure de la passe qu'ils peuvent désigner parmi eux et au-delà les psychanalystes qui forment le collège de la passe. Ils peuvent s'éclairer de *la contingence de la rencontre*, entrevoir les impasses d'un donner corps à du sujet supposé savoir dont la destitution est indispensable à l'appréhension de ce savoir sans sujet dont l'analyste doit prendre acte, mais aussi reconnaître les impasses d'une communauté d'A.E. qui ferait coïncider le pouvoir et l'autorité ou dans une autre alternative croire pouvoir écarter l'un ou l'autre.

La voie de formation dans laquelle nous engage la reprise de l'expérience de la passe éclaire d'une certaine façon pour nous des problèmes difficiles auxquels Lacan s'est confronté dans son École et qu'il nous faut mettre au travail : comment traiter le nombre, le nom propre, la qualification, la reconnaissance, le rapport du sujet et de ses théorisations à la doctrine, les rapports de pouvoir, d'autorité, l'incidence du transfert sur ces questions.

Avec la passe, Lacan soutenait cette idée du premier pas d'un recrutement d'un style différent, d'une sélection non soumise aux lois de la concurrence. En 1973, il envisage de faire changer de sens le terme « Analyste de l'École ». À l'E.F.P. il y eut quatre voies d'accès au titre d'A.E. en désignant certains analystes didacticiens A.E., Lacan donne à

son école ses assises, il explique que ce titre relève d'une certaine prudence de sa part. Après la mise en place de l'expérience de la passe, trois autres voies permettaient d'être nommé A.E. : être nommé par la passe, avoir été l'analyste d'un passant nommé, ou pour un A.M.E. être élu par l'assemblée générale au jury d'agrément. « L'hétérogénéité des modes de nommer l'A.E. y a probablement infléchi le travail du jury d'agrément et suscité la grande réticence des analystes y ayant participé à en ré-instaurer l'expérience. »²⁹ C'est ainsi que dans la reprise de l'expérience de la passe par certaines associations, il y a renonciation à une nomination d'A.E.

Au départ de son expérience de la passe, l'E.P.S.F. a choisi de demander à ceux de ses membres qui avaient préalablement été nommés A.E. dans d'autres écoles de désigner le premier collègue de la passe. Comment lire ce choix ? Était-ce référence insue à une communauté des A.E. ? Était-ce supposer que les A.E. étaient dépositaires d'une lettre ? Qu'ils la transmettaient d'une école à une autre ?³⁰ Aujourd'hui, ne pourrions-nous pas poser que ces trois A.E. ont répondu « présent » à cette question d'école, qu'ils étaient restés à disposition sans pour autant former une communauté. Le nom d'A.E. a permis de remettre en lumière que *l'analyste ne s'autorise que de lui-même et de quelques autres*, d'inventer un certain mode de nouer associatif-analytique. L'ouverture actuelle du dispositif de la passe n'était-elle pas déjà inscrite par cet acte ?

Réinterroger ce démarrage aujourd'hui, à partir des effets de subversion que produit l'expérience de la passe dans ce nouveau dispositif commun, nous permet de rester sur le tranchant de l'expérience, elle donne chance à de l'École de se former dans l'après-coup en communauté d'expérience, et d'accéder au réel dont elle se fonde.

Pour conclure, s'appuyer sur la logique de l'après-coup, là, il y aura eu *de l'analyste*, là, il y aura eu *de l'école*, avec sa double dimension d'anticipation et de rétroaction, peut-être soutenir dans le moment où nous sommes la proposition de Lacan : la communauté d'expérience supposée et requise par le dispositif de la passe ne peut être fondée que de ce dispositif, de son fonctionnement effectif, de son expérience toujours à venir.

²⁹ B. Lemérier, « La passe, la cure et l'institution », *Carnets de l'E.P.S.F.*, n° 14, p. 10.

³⁰ A. Tardits, « Communauté d'expérience, communauté de savoir », article cité, p. 93.

Nous anticipons qu'*il y a de l'analyste et qu'il s'autorise de lui-même*. C'est ce qu'inscrit l'initiative laissée à chacun de se déclarer psychanalyste auprès de l'école. Nous anticipons que ce principe éclaire et engage un autre fonctionnement institutionnel. Un style de vie, un style de recrutement, accroché au « c'est ça » de la nomination telle que nous l'avons précisée, peut parer au risque de fonder une école sur un objet idéalisé qui induit une formation collective de type groupal. Ce style permet que l'association engage sa responsabilité dans le champ analytique mais aussi dans d'autres champs. « Le psychanalyste se trouve dans une position intenable, une aliénation conditionnée d'un « je suis » dont, comme pour tous, la condition est « je ne pense pas », mais renforcée de ce rajout qu'à la différence de chacun, lui le sait [...] d'où son association à ceux qui ne partagent avec lui ce savoir qu'à ne pas pouvoir l'échanger. »³¹

La seule parade à l'idéalisation c'est de nous en tenir au peu que nous savons. J'illustrerai cela par la réflexion d'un petit garçon de trois ans au cours d'une séance d'analyse. Ne sachant pas chiffrer l'âge de son père dont l'anniversaire avait eu lieu le jour précédent notre rencontre, il se sort de cette position intenable en s'autorisant une invention. Il s'exclame rieur : « Il avait les bougies de son âge ! »

³¹ J. Lacan, « De la psychanalyse dans ses rapports avec la réalité », *Autres écrits*, Seuil, Paris, avril 2001, p. 359.